

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0171\_AL\_RD297E1\_VILLARDS\_D'HERIA**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la demande en date du 26 octobre 2023 par laquelle l'Indivision VUILLET-A-CILES représentée par Monsieur Nicolas LAMY, Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 297<sup>E1</sup> au droit des parcelles cadastrées section B n° 264 et 443 situées Lieu-dit « Sur le Monce » – Commune de VILLARDS D'HERIA hors agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 24 novembre 2023, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points 101 – 102 – 103 – 104 – 105 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

**ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

#### **ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

#### **ARTICLE 5 Recours**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

#### **Signature de l'arrêté par le département**



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution  
Son représentant pour information  
La commune de VILLARDS D'HERIA pour information  
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement



A.R.D. de Saint-Claude  
2 rue des Frères Lumière  
39200 SAINT-CLAUDE

Morez, le 26 octobre 2023

Référence : D. 0731  
Commune : VILLARDS D'HERIA

**Objet : Bornage de la propriété de L'Indivision VUILLET-A-CILES à Villards d'Héria.**

Madame, Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis chargé de la délimitation et du bornage de la propriété de L'Indivision VUILLET-A-CILES , cadastrée sur la commune de VILLARDS D'HERIA , section B , feuille 6 , parcelle(s) n° 264-443.

La propriété est située au droit de la D 279.E1. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir assister à cette opération qui aura lieu le :

**Vendredi 24 Novembre 2023 à 10h00 sur place**

Il est nécessaire de vous munir de tout documents utiles connus de vous, tels que plans, procès-verbaux de bornage ou autres.

Dans l'attente et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas LAMY  
Géomètre-Expert

Département :  
JURA

Commune :  
VILLARDS D HERIA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26-02-2024

ID : 039-223900010-20240224-ARR\_2024\_0171-AR

39303 CHAMPAGNOLE CEDEX  
tél. 03 84 52 01 31 -fax  
sdif.jura@dgfi.finances.gouv.fr

Section : B  
Feuille : 000 B 06

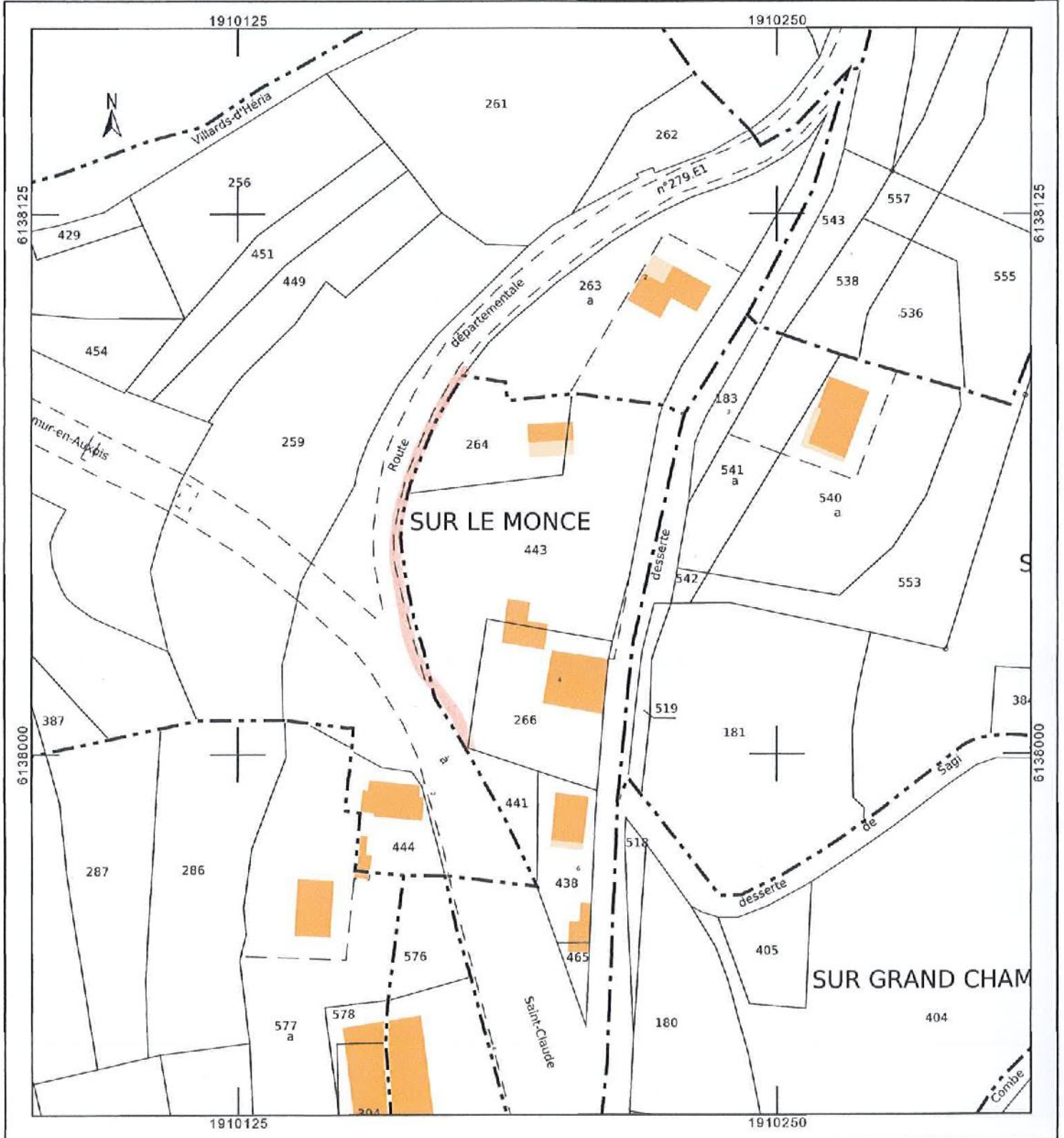
Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 26/10/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE VILLARDS D'HERIA (Jura)

Section B - feuille 6 - n° 264 et 443

Lieu-dit : "Sur le Monce"

*Indivision VUILLET-A-CILES*

# PLAN DE L'ALIGNEMENT avec la RD 297E1

Envoyé en préfecture le 26/02/2024  
Reçu en préfecture le 26/02/2024  
Publié le 26-02-2024  
ID : 039-223900010-20240224-ARR\_2024\_0171-AR



B 263  
M. Gilles BOUILLET

- Application cadastrale (indicative non garantie)
- Projet de division (créant 2 lots à bâtir)
- Borne existante (type OGE)
- Piquet
- Borne OGE nouvelle

Alignement avec la RD 297E1  
reconnu le 24 novembre 2023 par M. GRENIER-BOLEY  
de l'ARD de St-Claude. En présence du riverain  
M. Jean-Charles VUILLET-A-CILES  
L'alignement est la ligne reliant les points 101 à 105



Nicolas LAMY - Géomètre-Expert  
24 quai Jobez - 39400 MOREZ  
tél: 03.84.42.74.51 - OGE: 05962

Echelle: 1/400  
D0731ALIGN  
24.11.23

